

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 6 octobre 2016 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Nicola Donadello

Sur le coup de 20 h 15, l'Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Nicola Donadello** qu'il peut ouvrir la séance. Il le fait en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun à cette première séance de la législature 2016-2021 et de l'année 2016-2017, avec remerciements de consacrer cette soirée à cette séance du Conseil communal. Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé. Il présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. Il adresse aussi une bienvenue particulière au public et à la presse qui nous font l'honneur de leur présence.

L'appel effectué par les scrutateurs fait constater la présence de 53 membres, une Conseillère est absente et 9 membres sont excusés.

En préambule, il apporte une correction au libellé de la convocation, précisant qu'au point 3 de l'ordre du jour, c'est bien le préavis 16/2016 et non pas 16/2013 qui sera traité.

Point a: Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 8 juin 2016 (nomination des membres et délégués au bureau et commissions, conseils divers)

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune question ni remarque. **Le Président** remercie le secrétaire de sa précieuse collaboration et de la qualité de son travail, précisant que ce procès-verbal est ainsi adopté d'office.

Point b: Correspondance

Ce ne sont pas moins de cinq courriers qui sont parvenus au Bureau du Conseil et **le Président** en donne lecture.

En date du 11 juillet 2016, **le Conseiller Jacques Moret** adressait sa démission du Conseil communal, à cause de son installation dans une autre commune. (*Annexe 1*)

Le 20 septembre 2016, trois courriers émanant du groupe UDC concernant le remplacement du Conseiller Jacques Moret au Conseil communal, à la commission de gestion et à la commission de naturalisation. (*Annexes 2*)

Le dernier courrier, daté du 29 septembre 2016, adressé par la commission des finances informait de son organisation pour l'année 2016-2017. (*Annexe 3*)

Points c, d, e, f: Assermentations de Madame Delphine Morisset (UDC), Monsieur Mundeba Selemani Bin-Salamu (PSIP), Madame Zagorka Ney (PSIP) et Madame Sabine Pillonel (UDC) et

Point g: Assermentation de Monsieur Jocely Canope (UDC), en remplacement de Monsieur Jacques Moret (UDC), démissionnaire

Madame Sabine Pillonel et Monsieur Mundeba Selemani Bin-Salamu étant excusés, **le Président Nicola Donadello** invite **Mesdames Delphine Morisset, Zagorka Ney et Monsieur Jocelyn Canope** à s'avancer devant le Conseil afin de procéder à leur assermentation et invite l'assemblée à se lever.

Le Président donne lecture du serment, conformément aux articles 6 et 9 du Règlement du Conseil communal, à la suite de laquelle, **Mesdames Delphine Morisset, Zagorka Ney et Monsieur Jocelyn Canope** lèvent successivement la main droite et prononcent «Je le promets», sous les applaudissements nourris de l'assemblée.

Le Conseil ayant pris acte de leur promesse, **le Président** invite les trois nouveaux membres du Conseil communal à prendre place au sein de l'assemblée et leur souhaite énormément de plaisir à l'accomplissement de leur nouvelle fonction. Ces trois assermentations ne sont pas accompagnées de la traditionnelle liste de parrainage, tous trois ayant été dûment élus sur la liste de leur parti respectif lors des dernières élections communales. Monsieur le Préfet sera informé de ces assermentations.

Le Président précise que, dès ce moment, l'assemblée compte 56 membres présents.

Point h: Nomination d'un délégué supplémentaire au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE)

Le Président précise que lors de l'installation des autorités, ce sont 13 délégués du Conseil communal de Payerne qui ont été nommés, alors que la répartition intercommunale fait mention de 14 délégués. Dès lors **le Président** demande à

l'assemblée de faire une ou des propositions. **Le Conseiller Michael Marguet**, au nom du groupe UDC, propose la nomination de **la Conseillère Malgorzata Binggeli**. Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** demande si elle accepte sa nomination comme déléguée au Conseil intercommunal de l'ASIPE, laquelle le confirme en remerciant le Conseil. Il lui souhaite pleine satisfaction au sein de ce conseil.

Point i et j: Nomination d'un membre à la commission de gestion et de naturalisation, en remplacement de Monsieur Jacques Moret (UDC), démissionnaire

Le Président relève que, lors de la lecture de la correspondance, le groupe UDC propose la nomination du **Conseiller Jocelyn Canope** pour occuper les places laissées libres par la démission du Conseiller Jacques Moret.

Ce dernier accepte son élection et, comme aucune autre proposition n'est faite, **le Président** déclare ces nominations entérinées par le Conseil et félicite le Conseiller Jocelyn Canope.

Point k: Communications municipales

Comme tous les membres du Conseil ont reçu les communications écrites de la Municipalité, **Le Président** n'en donne pas lecture mais invite les Conseillères et Conseillers à intervenir sur l'un ou l'autre de ces sujets, si nécessaire. La parole n'est pas demandée.

Dans les communications orales, **le Municipal Julien Mora** donne suite à la communication adressée tout début d'août concernant l'état des travaux de rénovation de la piscine de la Promenade. Il rappelle les problèmes apparus au cours de l'été, engendrant différentes interventions qui ont péjoré le planning établi initialement. Grâce à une grande réactivité de l'architecte et du collège municipal, les travaux ont pu suivre le nouveau planning établi, qui fut communiqué début août aux utilisateurs notamment. Normalement la piscine devrait être réouverte le 14 novembre prochain et les coûts supplémentaires engendrés se tiennent dans la marge du poste «divers et imprévus» du crédit accordé et, si dépassement il y a, il ne devrait pas être très conséquent, précise le Municipal.

Madame la Syndique Christelle Luisier donne une information, confirmée le 29 septembre dernier à la Municipalité, concernant l'implantation de Solar Stratos sur l'Aéropôle, comme annoncé ce jour dans la presse régionale. Les impératifs de confidentialité n'ont pas permis d'en faire une communication écrite au Conseil communal. Madame la Syndique détaille les modalités d'implantation de la base opérationnelle de cette entreprise, avec construction d'un hangar sur le tarmac pour héberger l'assemblage d'un avion solaire stratosphérique et l'installation d'un simulateur de vol ainsi qu'un espace de visite pour le public. L'implantation sur le tarmac est nécessitée par l'urgence du développement du projet, l'entreprise étant

sollicitée par d'autres sites et il a fallu être très réactif pour favoriser cette implantation à Payerne d'une entreprise largement soutenue par le canton de Vaud, dont le siège est à Y-Parc à Yverdon-les-Bains. Cette démarche se traduit par une aide financière communale de 15000 francs impliquée par les équipements qui se sont avérés nécessaires par rapport à l'implantation du hangar, sans autre aide pour le hangar lui-même. Une installation qui pourrait devenir, à terme, définitive sur l'Aéropôle.

Ordre du jour

Point 1: Préavis 12/2016 – Autorisation de plaider

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Philippe Druey**, président-rapporteur, pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis.

Le Président remercie le **Conseiller Druey** de la lecture de son rapport et ouvre la discussion à son sujet.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** fait procéder au vote des conclusions de ce préavis, qui est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, le Conseil communal de Payerne,

vu le préavis n° 12/2016 de la Municipalité du 31 août 2016,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider pour la période législative s'étendant du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2021;

Article 2: conformément à l'article 17 alinéa 2 du règlement du Conseil communal, d'inviter la Municipalité à rendre compte, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle aura fait de cette compétence.

Le Président remercie la Commission et son président-rapporteur de leur travail

Point 2: Préavis 14/2016 – Fête fédérale de lutte 2016, perception et affectation de la taxe sur les divertissements

Le Président appelle et donne la parole au **Conseiller Philippe Savary**, président-rapporteur, pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis.

Le Président remercie le **Conseiller Savary** de la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** fait procéder au vote des conclusions de ce préavis, qui est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, le Conseil communal de Payerne,

vu le préavis n° 14/2016 de la Municipalité du 31 août 2016,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'abandonner l'encaissement de la taxe sur les divertissements de la Fête Fédérale de lutte Estavayer2016, qui a eu lieu sur le territoire de la Commune de Payerne, ceci en cas de déficit de la manifestation;

Article 2: en cas de bénéfice de la Fête Fédérale de lutte Estavayer2016, qui a eu lieu sur le territoire de la Commune de Payerne, d'encaisser la taxe sur les divertissements, conformément à l'arrêté d'imposition 2015/2016, et que le produit de cette taxe soit reversé pour moitié à la Commune d'Estavayer-le-Lac et pour moitié à la Coreb (ce dernier montant à investir dans un projet sportif ou culturel d'intérêt régional), ceci selon les accords existants depuis 2010.

Le Président remercie la Commission et son président-rapporteur de leur travail.

Point 3: Préavis 16/2016 – Première série de compléments au budget 2016

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**, rapporteur de la commission des finances, qui a étudié ce préavis.

Le Président remercie le **Conseiller Bucher** de la lecture du rapport de la commission des finances et ouvre la discussion à son sujet.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** fait procéder au vote des conclusions de ce préavis, qui est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, le Conseil communal de Payerne,
vu le préavis n° 16/2016 de la Municipalité du 31 août 2016,
ouï le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: des compléments au budget 2016 représentant au total une Augmentation des charges de Fr. 100'000.— sont accordés à la Municipalité;

Article 2: la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit:

Excédent de charges prévues au budget 2016: 1'993'373.-

Modification des charges:

1. Administration générale 25'000.-

4. Travaux 45'000.-

6. Police 30'000.-

Charges supplémentaires 100'000.-

Excédent des charges selon budget et crédits complémentaires
2'093'373.-.

Le Président remercie le rapporteur et la commission des finances de leur travail.

Point 4: Préavis 17/2016 - Arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Guy Gilliand**, président de la commission des finances pour la lecture de son rapport, assorti d'un amendement de l'article 1 des conclusions municipales concernant l'impôt sur les divertissements (article 10 de l'arrêté d'imposition).

Le Président remercie le Conseiller Gilliard de la lecture du rapport très détaillé de la commission des finances et ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** met tout d'abord l'amendement au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité. Il fait procéder ensuite au vote des conclusions municipales amendées.

Le préavis 17/2012 est accepté à l'unanimité

Par conséquent, le Conseil communal de Payerne,

vu le préavis n° 17/2016 de la Municipalité du 31 août 2016,

ouï le rapport de la Commission des Finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1 amendé: d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018 sur la base du projet annexé, amendé au point 10 et faisant partie intégrante de ce préavis.

Article 2: d'exprimer la gratitude des autorités communales aux contribuables payernois pour leur compréhension et leur ponctualité.

Le Président remercie la commission des finances et son président rapporteur de leur travail.

Point 5: Préavis 19/2016 – Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie ainsi que des aménagements routiers et réalisation d'une place publique à la rue de Vuary

Le Président appelle et donne la parole au **Conseiller Christian Marguet**, président rapporteur pour la lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis.

Le Président remercie **le Conseiller Marguet** de la lecture de son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** fait procéder au vote des conclusions municipales qui sont acceptées à l'unanimité.

Le Président remercie le président rapporteur et la commission de leur travail.

Par conséquent, le Conseil communal de Payerne,
vu le préavis n° 19/2016 de la Municipalité du 31 août 2016,
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- Article 1:** d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la rue de Vuary pour un montant de Fr. 163'000.- (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, ainsi que la subvention attendue de l'ECA;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à réaliser les aménagements routiers, trottoirs et la place publique pour un montant de Fr. 292'000.- (TTC);
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 440'000.- (TTC) (Fr. 455'000.- - Fr. 15'000.-) par les fonds disponibles en trésorerie;
- Article 4:** d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 163'000.- (TTC), relatif à la défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 «Eaux, travaux futurs»;
- Article 5:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 292'000.- (TTC), relatif aux aménagements routiers, trottoir et place publique, et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Le rapport signé par son auteur sera archivé au greffe municipal avec les documents de la présente séance.

Point 6: Divers

Le Président donne la parole à qui veut la prendre.

Le Conseiller Christian Marguet demande aux membres de la commission de gestion de bien vouloir rester quelques minutes à sa disposition à l'issue de la séance afin de fixer la première rencontre pour l'organisation du travail de la commission.

Le Président communique que le Règlement du Conseil communal accepté en séance du 16 juin 2016 a été adopté par le Conseil d'Etat et sera remis dès que possible aux membres du Conseil communal par un prochain courrier, sous forme de document imprimé.

Il demande ensuite aux Conseillères et Conseillers de contrôler si l'inscription de leurs coordonnées, sur la liste des membres du Conseil qui leur a été remise avec la convocation, est correcte et, en cas de modification, d'en faire part au Bureau. Il précise que l'appartenance politique de chacun sera également mentionnée.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Nicola Donadello** lève cette première séance à 21 h 15 et rappelle que la prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 3 novembre 2016.

Le Président:



Nicola Donadello



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Jacques MORET
Rue de la Bombazine 38
1530 Payerne

Payerne, le 11 juillet 2016

079 327 63 30

Monsieur Nicola DONADELLO
Président du Conseil Communal
de et à 1530 Payerne

Concerne : ma démission du conseil communal de Payerne, avec effet au 01 octobre 2016.

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe qu'au 01 octobre 2016, je vais quitter Payerne, pour m'établir à Estavayer-le-Lac.

Dès lors, et en fonction du règlement, je me vois contraint de vous faire parvenir ma démission du conseil communal de Payerne, (Parti UDC) pour la date susmentionnée.

En regrettant de devoir prendre cette décision, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Jacques Moret



PS : un double est envoyé au parti UDC, via Madame Sandra SAVARY
Impasse des Tournesols 36
1530 Payerne



Annexes (2)

Sandra Savary
Présidente de groupe
Impasse des Tournesols 36
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Nicola Donadello
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 20 septembre 2016

Remplacement de Monsieur Jacques Moret au Conseil Communal

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Jacques Moret du Conseil Communal, le groupe de l'Union Démocratique du Centre a le plaisir de vous proposer pour le remplacer Monsieur Jocelyn Canope membre UDC avec effet au 6 octobre 2016.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary



Sandra Savary
Présidente de groupe
Imp. des Tournesols 36
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Nicola Donadello
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 20 septembre 2016

Remplacement de Monsieur Jacques Moret à la commission de gestion

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Jacques Moret de la commission de gestion, le groupe de l'Union Démocratique du Centre a le plaisir de vous proposer pour le remplacer Monsieur Jocelyn Canope, membre UDC avec effet au 6 octobre 2016.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary



Sandra Savary
Présidente de groupe
Impasse des Tournesols 36
1530 Payerne

Monsieur le Président du
Conseil Communal
Nicola Donadello
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 20 septembre 2016

Remplacement de Monsieur Jacques Moret à la Commission de naturalisation

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Jacques Moret de la Commission de naturalisation, le groupe de l'Union Démocratique du Centre souhaite vous proposer pour le remplacer Monsieur Jocelyn Canope, membre UDC avec effet au 6 octobre 2016.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary

Conseil communal de Payerne
Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 29 septembre 2016

Organisation de la commission des finances (CoFin)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 53, alinéa 3 du règlement du Conseil communal de Payerne, nous vous informons que dans sa séance du mercredi 31 août dernier, la Commission des finances s'est organisée de la manière suivante pour l'année 2016-2017 :

Président : M. Guy Gilliard
Vice-Président : M. Djordje Ney

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :
Guy Gilliard - Président



Copie : Greffe Municipal, Hôtel de ville, Rue de Savoie 1, 1530 Payerne